



« *Le temps est invention ou il n'est rien du tout* » HENRI BERGSON



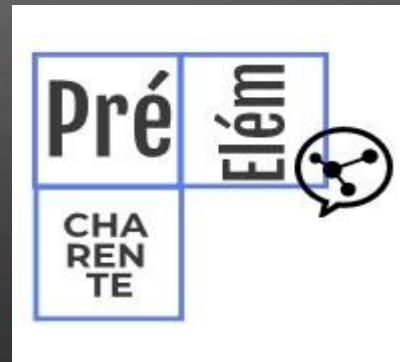
**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

RÉUNION DE RENTRÉE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION CHARENTE PRÉÉLÉMENTAIRE

MARDI 15 SEPTEMBRE 2020





DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLES: FONCTIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CIRCULAIRE DU 28 AOÛT 2020

Donner du temps aux directeurs

Des jours de formation

Des temps de décharge supplémentaire en fonction des moyens de remplacement

Une fonction de référent

SIMPLIFIER ET DONNER DE LA LISIBILITÉ

Transmission à l'IEN

Directeurs.trices, responsabilité de la programmation des 108h dans le respect du cadre réglementaire

Calendrier des enquêtes donné en début d'année et périodes moratoires

Amélioration des outils à disposition: Onde...

ACCOMPAGNER LES DIRECTRICES ET LES DIRECTEURS, RENFORCER LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS

Réunion périodique d'un groupe départemental des directrices et directeurs

Temps d'échanges entre pairs,
développement professionnel continu,
animation pédagogique

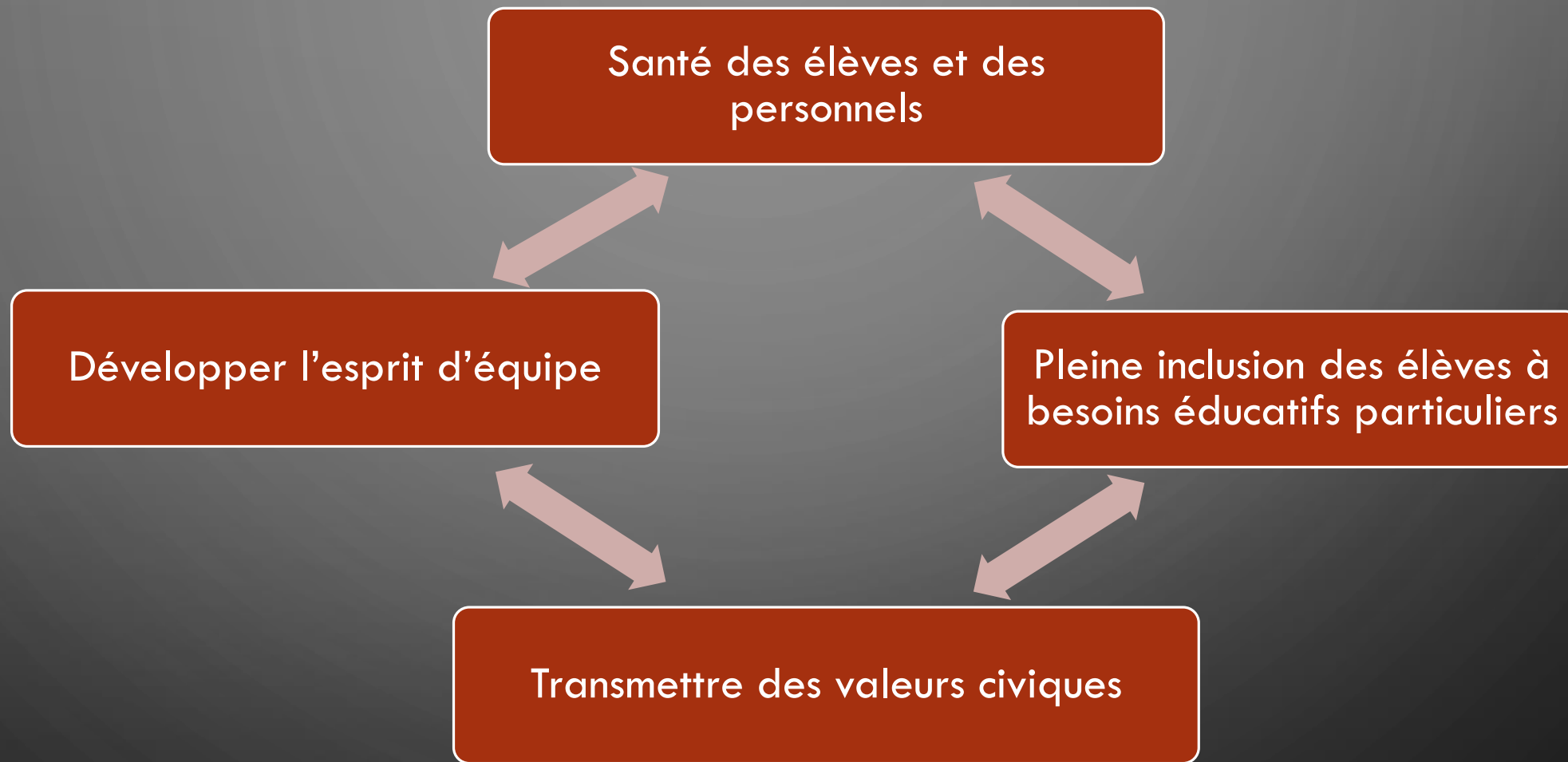
Rendez vous des
directrices, directeurs

Proposition de la DGESCO: Elaboration d'une charte de confiance entre
IEN et Directrices/Directeurs

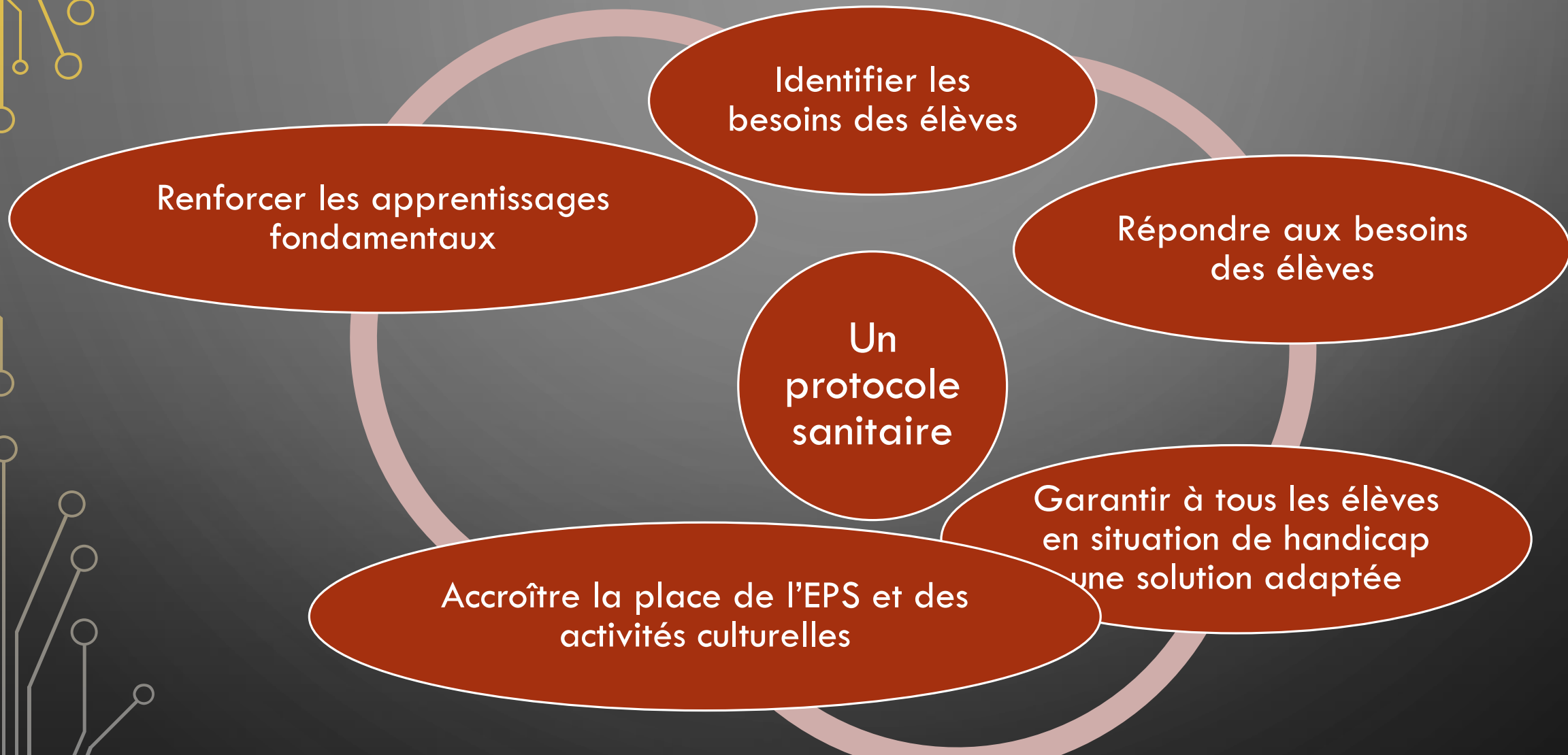


La circulaire de
rentrée 10 juillet
2020

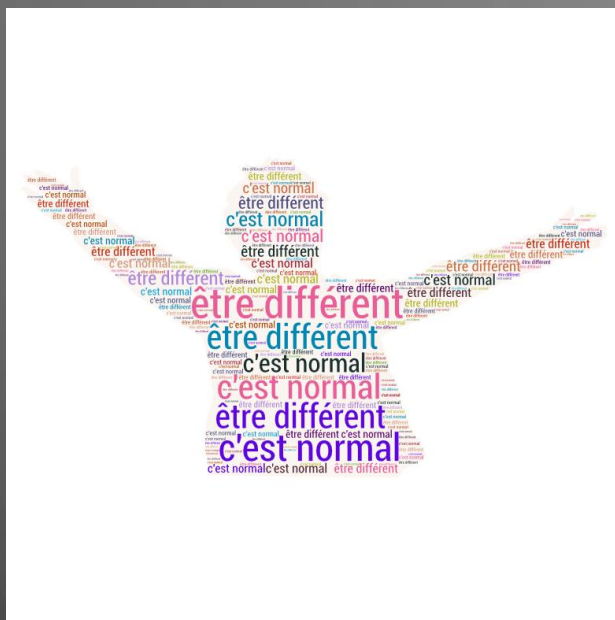
QUATRE PRIORITÉS



LES MODALITÉS ET PRIORITÉS DE LA RENTRÉE



TRANSMETTRE LES VALEURS CIVIQUES



**AGIR CONTRE
LE HARCÈLEMENT
À L'ÉCOLE**



QUELQUES MODIFICATIONS AU NIVEAU DES PROGRAMMES

Cycle 1



- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions: pratiquer les activités de description
- L'espace: découvrir l'environnement
- Commencer à adopter une attitude responsable en matière de respect des lieux de protection du vivant

Cycle 2



- Systèmes naturels et systèmes techniques/Maths
- Les représentations du monde et de l'activité humaine
- Ecriture
- Enseignements artistiques/ EMC

CYCLE 3



Les langages pour
communiquer :LVE, Maths



Formation de la personne
et du citoyen

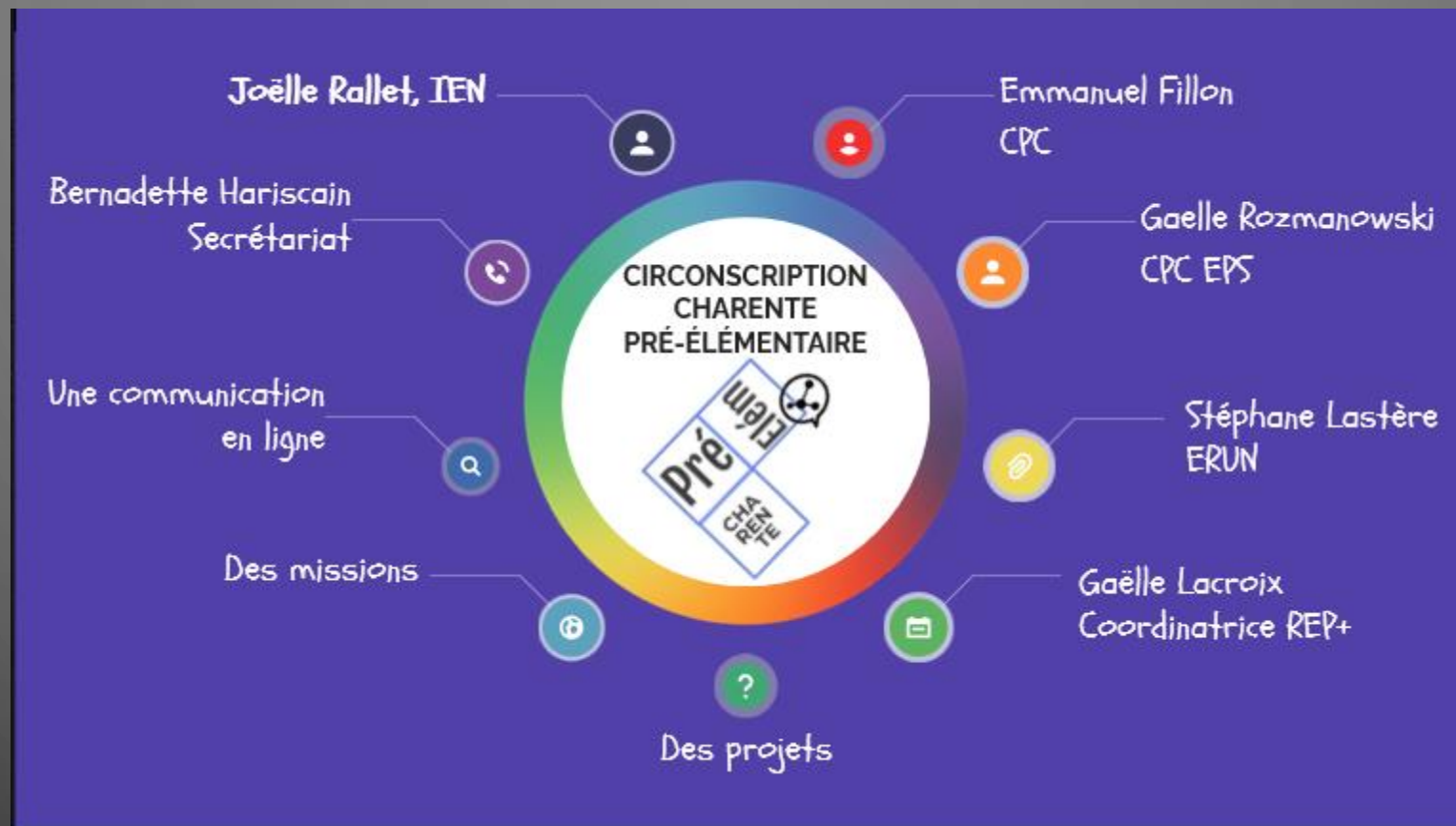


Représentation du monde
et de l'activité humaine



EMC

ARCHITECTURE DE LA CIRCONSCRIPTION



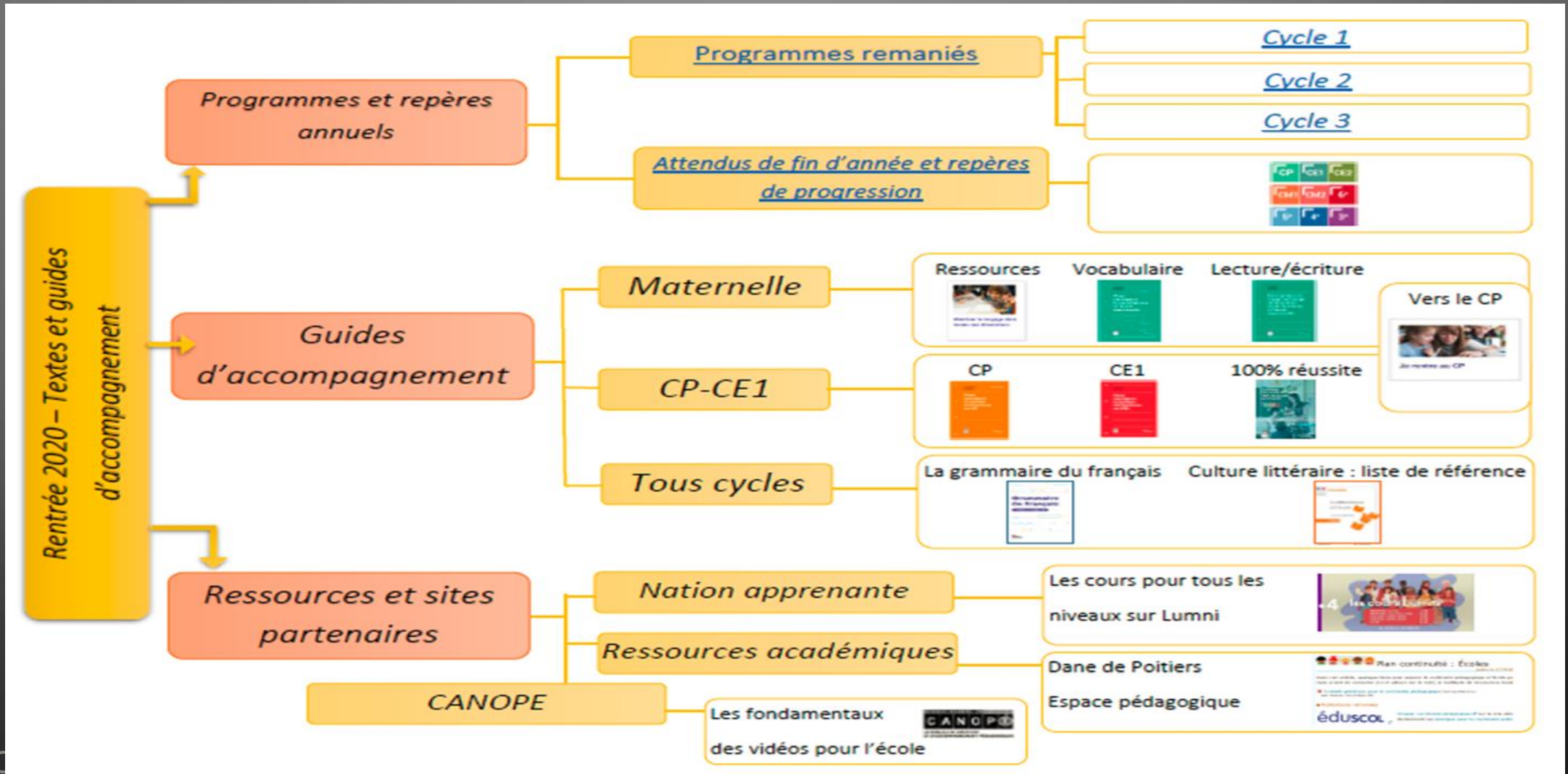
<https://view.genial.ly/5f0825023e7e020d0b75daec/horizonta-l-infographic-review-circo-pre-elem>

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE

Education musicale	Arts plastiques	EPS	Langues vivantes	Numérique
<p>Anaël Tribot cpd.musique16@ac-poitiers.fr 0545955014</p>	<p>Sophie Bonnet cpd.artsvisuels16@ac-poitiers.fr 0545955014</p>	<p>Caroline Robin Laurent Didier cpdeps16@ac-poitiers.fr 0545901454</p>	<p>Mme Noué Aléxia cpd.lv6@ac-poitiers.fr 0545957909</p>	<p>Eric Deveyneix cpd.tice16@ac-poitiers.fr 0545957909</p>

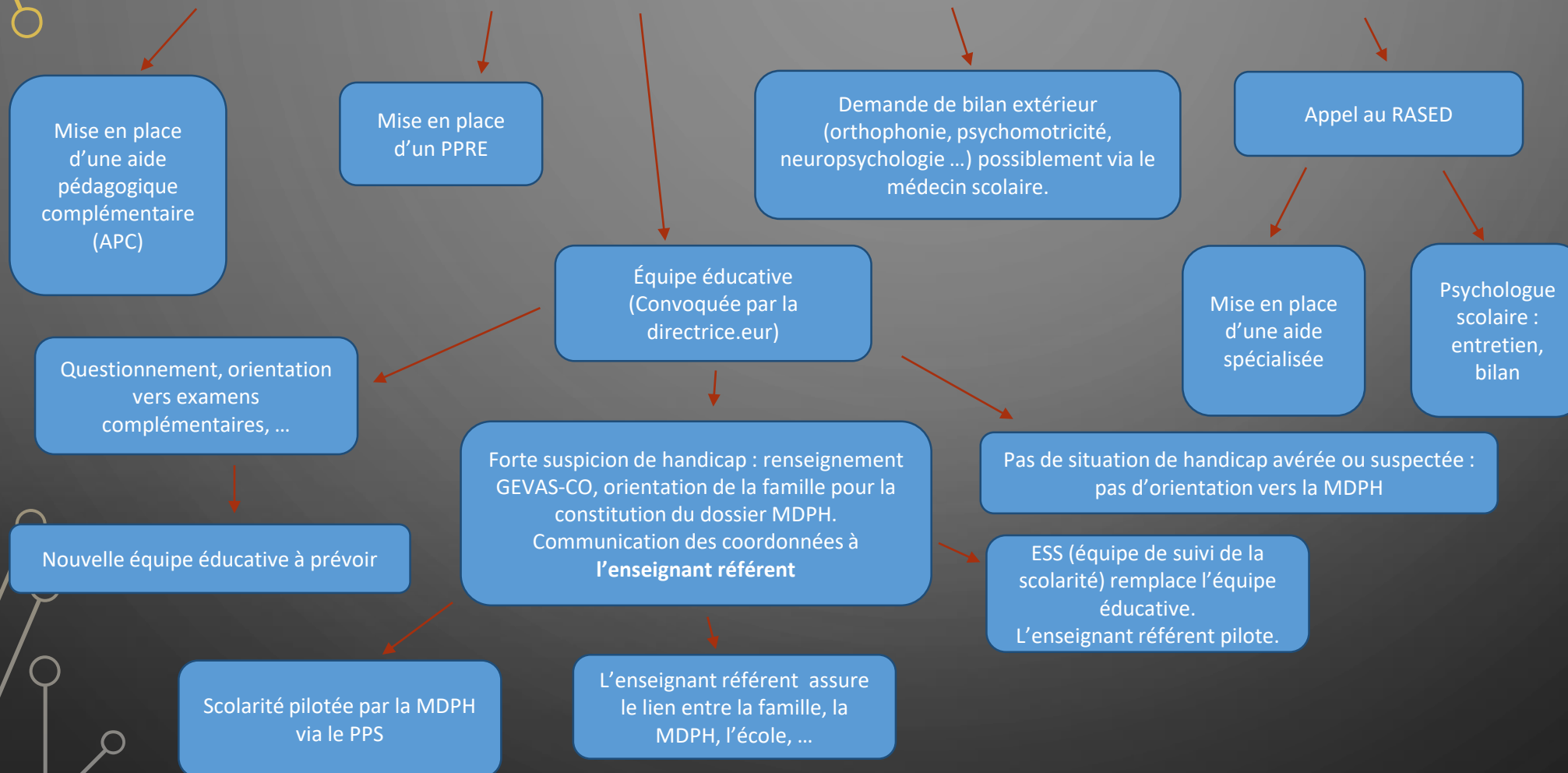
EDD	Formation (coordination pdf, MAT, suivi PES...)	Référente départementale Maths	Référente départementale Français
<p>J-C Hortolan Jean-christophe.hortolan@ac-poitiers.fr 05-17-84-02-03</p>	<p>Blaise Viairon Blaise.viairon@ac-poitiers.fr 05-17-84-01-44</p>	<p>Laure Cousin Ref-math-dep16@ac-poitiers.fr 0517-84-01-45</p>	<p>Sophie Arnault Sophie.arnault@ac-poitiers.fr</p>

UN PILOTAGE EN SOUTIEN DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE DES PROFESSEURS



Les élèves à besoin éducatifs particuliers

Analyse, synthèse et décision en équipe



LES MEMBRES DU RASED

Secteur de collège	Bureau RASED	Ecoles	Psychologues	ADP (E)	ADR (G)
Pierre Bodet	E.E. Ronsard 2, Bd Jacques Monod 16000 Ma Campagne tél : 05 45 61 14 29	E.M. Jean Moulin ANGOULÈME	M. ORY Edouard edouard.ory@ac-poitiers.fr	Mme Stéphanie Murzeau Stephanie.murzeau@ac-poitiers.fr	
		E.E. Jean Moulin ANGOULÈME			
		E.M. Ronsard ANGOULÈME			
		E.E. Ronsard ANGOULÈME			
		E.M. et E.P.PUYMOYEN			
Puygrelhier St Michel	E.E. Louis Pasteur 25 rue Joseph Chaumette 16470 St Michel tél : 05 45 91 45 73 06 13 63 10 27	E.P. Jérôme et Jean Tharaud HIERSAC	Madame Phimmanao Sandrine	Mme BONNEAU Fanny fanny.bonneau@ac-poitiers.fr	
		E.P. Gilbert Ramblière SAINT SATURNIN			
		E.E. CHAMPMILLON			
		E.P. Georges Brassens TROIS PALIS			
		E.P. François Lassagne LINARS			
		E.P. Alphonse Daudet FLEAC			
		E.M. Charles Perrault SAINT MICHEL			
		E.E. Louis Pasteur SAINT MICHEL			

Michelle Pallet	EE Uderzo rue Verrazano 16000 ANGOULEME tél : 05 45 91 67 58	E.M. Auguste Renoir ANGOULÈME	Mme PARQUET Séverine severine.parquet@ac-poitiers.fr	Mme JORET Danielle danielle.joret@ac-poitiers.fr	M. BARBET Jean-Pascal J-Pascal.Barbet@ac-poitiers.fr	
		E.E. Paul Cézanne / Jean Renoir ANGOULÈME				
		E.M. St Exupéry ANGOULÈME				
		E.E. Albert Uderzo ANGOULÈME				
		E.M. Charles Peguy ANGOULÈME				
		E.E. Marie Curie ANGOULÈME				
		E.M. et E. E. Alain Fournier ANGOULÈME				
Jules Verne	E.P. Claude Roy Rue des écoles 16710 St Yriex tél : 05 45 38 10 13	E.M. Comtesse de Ségur ANGOULÈME	Mme PARQUET Séverine severine.parquet@ac-poitiers.fr	Mme BURCZY Martine Martine.Burczy@ac-poitiers.fr		
		E.E. René Defarge ANGOULÈME				
		E.E. Nicolas Vanier SAINT-YRIEIX				
		E.M. Clairefontaine SAINT-YRIEIX				
		E.M. La Marelle SAINT-YRIEIX	Mme Phimmanao Sandrine			
		E.E. Claude Roy SAINT-YRIEIX	M. ORY Edouard edouard.ory@ac-poitiers.fr			
		E.M. Charles Perrault ANGOULÈME				
		E.E. Mario Roustan ANGOULÈME				
		E.E. Victor Duruy ANGOULÈME				
		E.M. Ferme des Valettes ANGOULÈME				Mme Stéphanie Murzeau Stephanie.murzeau@ac-poitiers.fr
		E.E. Jules Ferry ANGOULÈME				

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

- Secteur P Bodet : Orvoire Sébastien 05 45 65 82 05
- Secteur M. Pallet : Gisclon Aurélia 05 45 91 60 77
- Secteur Saint Michel (sauf Champmillon) : Gisclon Aurélia
- Secteur Jules Verne (+ Champmillon) : Giraud Danièle 05 45 66 68 34
- N. Vanier et Clairefontaine : Arrivé Anne-Cécile 05 45 68 82 63

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS

- M. OGIRON Karl.Ogiron@ac-poitiers.fr

Une personne référente pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés EANA

- Mme Taccoen, coordinatrice du CASNAV, Bureau 302 DSDEN
05 17 84 01 74 Emmanuelle.Taccoen@ac-poitiers.fr

UN RÉFÉRENT AUTISME SUR LE DÉPARTEMENT

- Christophe Chartier, référent autisme

05 17 84 02 28

Christophe.Chartier2@ac-poitiers.fr

autisme16@ac-poitiers.fr

LES MÉDECINS DE SECTEUR (HORS PROTOCOLE COVID)

Secrétariat : Mme Cécile Delobel

Responsable Départementale, conseillère technique auprès de la directrice académique : Dr Maryline Lalande
DSDEN de la Charente, Cité administrative du Champ de Mars, Bat B, Rue Raymond Poincaré 16023 ANGOULEME CEDEX

tel : 05 17 84 01 91

medecin16@ac-poitiers.fr

Médecins	CMS	Ecoles de secteur	Collèges	Lycées
Dr Anne CANTINI 06 43 07 14 10	3 rue A.France 16100 Cognac 05 45 82 09 37 sante.scolaire.cognac@ac-poitiers.fr Secrétaire : x	Cognac - Ecoles du secteur Claude Boucher Cognac - Ecoles du secteur Félix Gaillard Cognac - Ecoles du secteur Elisée Mousnier Jarnac - Ecoles du secteur Jean Lartaut		Cognac LP Louis Delage
Dr Camille CORDEBOEUF	5 Allée Champ Brun 16000 Angoulême 05 45 95 58 61 sante.scolaire.angouleme@ac-poitiers.fr Secrétaire : Mme Carole Cormenier	Angoulême - Ecoles du secteur Jules Verne Angoulême - Ecoles du secteur Pierre Bodet Gond Pontouvre - Ecoles du secteur René Cassin La Couronne - Ecoles du secteur E&R Badinter	← ←	Angoulême - LP Charles Coulomb
Dr David GABILLARD 06 43 07 25 80	Centre Medico-Scolaire Angoulême Secrétaire : Mme Carole Cormenier	Angoulême - Ecoles du secteur Marguerite de Valois St Michel - Ecoles du secteur Puygrelier	←	Angoulême - LP Jean Rostand
	Centre Medico-Scolaire Soyaux 7 Bd Léon Blum 16800 Soyaux 05 45 92 32 28 sante.scolaire.soyaux@ac-poitiers.fr Secrétaire : Mme Vanessa Rougier	Soyaux - Ecoles du secteur Pierre Mendès France Soyaux - Ecoles du secteur Romain Rolland		Soyaux - LP Jean Albert Grégoire
Dr Valérie LE MONTREER	Centre Medico-Scolaire 86 Avenue de la République 16260 Chasseneuil/Bonnieure 05 16 70 38 44 sante.scolaire.chasseneuil16@ac-poitiers.fr Secrétaire : Mme Vanessa Rougier	Chasseneuil - Ecoles du secteur Louis Pasteur La Rochefoucauld - Ecoles du secteur Jean Rostand St Amant de Boixe - Ecoles du secteur Eugène Delacroix Terres de Haute Charente - Ecoles du secteur Jean Michaud		Chasseneuil - LP PA Chabanne Ruffec - LP Louise Michel
Dr Monique SERRERO 06 43 07 31 95	Centre Medico-Scolaire 7 Bd Léon Blum 16800 Soyaux 05 45 92 32 28 sante.scolaire.soyaux@ac-poitiers.fr Secrétaire : Mme Vanessa Rougier	Angoulême - Ecoles du secteur Michelle Pallet Mansle - Ecoles du secteur Alfred Renoleau Ruelle/Touvre - Ecoles du secteur Norbert Casteret	←	Angoulême - LP Sillac Puymoyen - EREA Ruelle/Touvre - LP Jean Caillaud

LES INFIRMIERES DE SECTEUR

ANGOULEME Collège Pierre Bodet	J. MOULIN E. RONSARD M. et E. J. MOULIN M. PUYMOYEN E. et M. FERME DES VALETES ANGOULEME SAINT-EXUPERY M.	PUYRENIER Patricia (70%)
PUYMOYEN EREA		VINCENT Irène (50%) CHAUVEAU Emmanuelle (100%)
ST MICHEL Collège Puygrelier	FLEAC ALPHONSE DAUDET fusion M et E HIERSAC J.J. THARAUD E. LINARS FRANCOIS LASSAGNE fusion M et E ST MICHEL CHARLES PERRAULT M. ST MICHEL LOUIS PASTEUR E. ST SATURNIN E. TROIS PALIS E.	FAUPIN-HACQUARD Caroline (100%)
ANGOULEME Collège Jules Verne	ANGOULEME CHARLES PERRAULT M. ANGOULEME COMTESSE DE SEGUR M. ANGOULEME JULES FERRY E. ANGOULEME MARIO ROUSTAN E. ANGOULEME RENE DEFARGE E. ANGOULEME VICTOR DURUY E. F. DES VALETES M ST YRIEIX SUR CHARENTE C. ROY E. ST YRIEIX SUR CHARENTE L MARELLE M	LAVILLE Sandrine (80%)
ANGOULEME Collège Michelle Pallet	ANGOULEME ALAIN FOURNIER E. ANGOULEME ALAIN FOURNIER M. ANGOULEME AUGUSTE RENOIR M. ANGOULEME CEZANNE/RENOIR E. ANGOULEME CHARLES PEGUY M. ANGOULEME CURIE Marie (ann IUFM) E. ANGOULEME UDERZO E. ANGOULEME SAINT-EXUPERY M.	ANTONA Magali (80%) PUYRENIER Patricia (10% écoles)

Infirmière conseillère technique responsable départementale DSDEN : **Mme Erika CASTAING**
05 17 84 01 90 – 06 43 07 56 03 -- erika.castaing@ac-poitiers.fr ou infirmiere16@ac-poitiers.fr

PROTOCOLE SANITAIRE

Les grands principes sanitaires de la rentrée 2020 :

- *Respect des gestes barrière*
- *Port du masque pour les adultes et pour les élèves de plus de 11 ans*
- *Hygiène des mains*
- **Limitation du brassage**
- *Nettoyage et aération des locaux*
- Les parents et les élèves jouent un rôle essentiel (formation, information)

Compléments : - **Des fiches repères thématiques** (Cantine - Récréation - EPS - Education musicale – Internat) - **Une FAQ** datée du 02-09-20 - Les fiches « **Suspicion ou confirmation de cas : ce qu'il faut faire** »

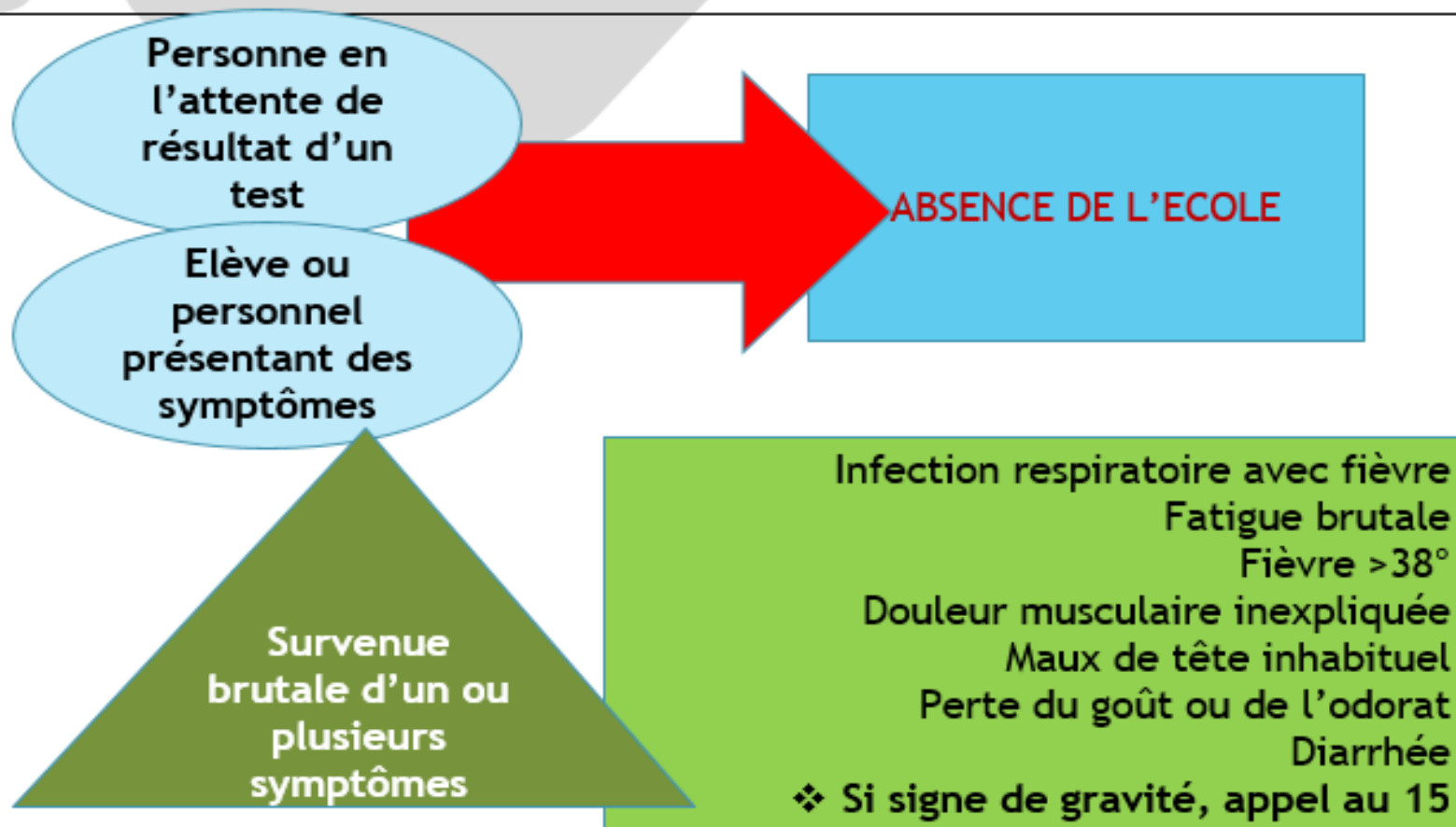
Plan de continuité pédagogique rentrée scolaire 2020

→ **Hypothèse 1** : circulation active du virus, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil

→ **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée

Protocoles de gestion de cas COVID

1-Cas présentant des symptômes - Suspicion



1-Cas présentant des symptômes - Protocole

1. Isolement (avec masque si l'enfant à partir de 6 ans)
2. Appel des représentants légaux
3. Informer ces représentants pour :
 - Appel du médecin traitant (aide du médecin de l'EN si difficulté)
 - Indiquer que l'enfant ne peut pas revenir à l'école sans avis médical (**On ne peut pas demander d'attestation!**)
 - Si test prescrit par le médecin, inciter la famille à transmettre les résultats du test
 - Si aucun retour d'information, QUATORZAINE avant retour à l'école
4. Faire nettoyer le lieu de l'isolement
5. Anticiper les cas contact à risques dans l'école dans l'attente d'informations.
6. Garder une trace écrite de la suspicion de cas

**Communication externe non
indispensable à ce stade.**

2-Gestion de cas avéré - Protocole

1 - Dès réception de l'information, **PREVENIR**

- Médecin technique: Mme Lalande 06-43-07-27 medecin16@ac-poitiers.fr
- IEN : 06-48-36-12-08 ien.preelementaire16@ac-poitiers.fr
- La collectivité

2- Saisir un « **Fait établissement** »
(application Arena-Enquête et pilotage-Faits d'établissement)

3- **Etablir avec le médecin** une 1^{ère} liste provisoire potentielle de cas contacts à risques * (voir pages 6 et 7)

1^{ère} liste à élaborer avec le médecin référent

Envoi à l'IA-DASEN et médecin technique

L'IA-DASEN et le médecin technique transmettent la 1^{ère} liste à l'ARS le lendemain au plus tard

4-PRINCIPE DE PRECAUTION:
Après accord de l'IEN, **contacter** les représentants légaux de liste provisoire potentielle* **et mesures d'éviction** provisoire (voir page 8 1.)

Analyse
ARS-IA
DASEN

5 - Liste définitive des cas contact

(1 jour après transmission liste potentielle-retour ARS- IA DASEN)

→ **Tracing de l'ARS qui définit si retour à l'école ou non** (voir page 8 2.)

→ **Mesure de suspension de l'accueil à l'école décidée par l'IA-DASEN**

Etablir un protocole en équipe pour appeler les familles

Comment établir la 1^{ère} liste provisoire des potentielles personnes contact ?

Nom, prénom, date de naissance, coordonnées téléphoniques des responsables légaux/ des adultes

ou non et **essayer de dater** le début des signes, **puis établir les listes.**

-Si la date des symptômes est ciblée, établir une liste des cas contact sur le temps scolaire et remonter jusqu'à 48h avant le début des symptômes

❖ **Envoyer la liste à l'IA DASEN et au médecin technique de l'EN**

SAVOIR FAIRE PREUVE D'ANTICIPATION POUR LE TRACAGE

L'ARS peut demander d'établir une liste rétroactive (jusqu'à 7 jours) des élèves qui ont eu un contact avec un cas avéré sur le temps scolaire :

Enfants de la classe, du groupe d'activités scolaires (décloisonnement, EPS, EAC), du groupe de récréation, des personnels qui ont encadré les groupes.

Ne jamais
divulguer
le nom du
cas avéré

Quand et comment prévenir les responsables légaux?

1-Après accord du médecin/IEN et 1^{ère} liste potentielle provisoire*

Les informer :

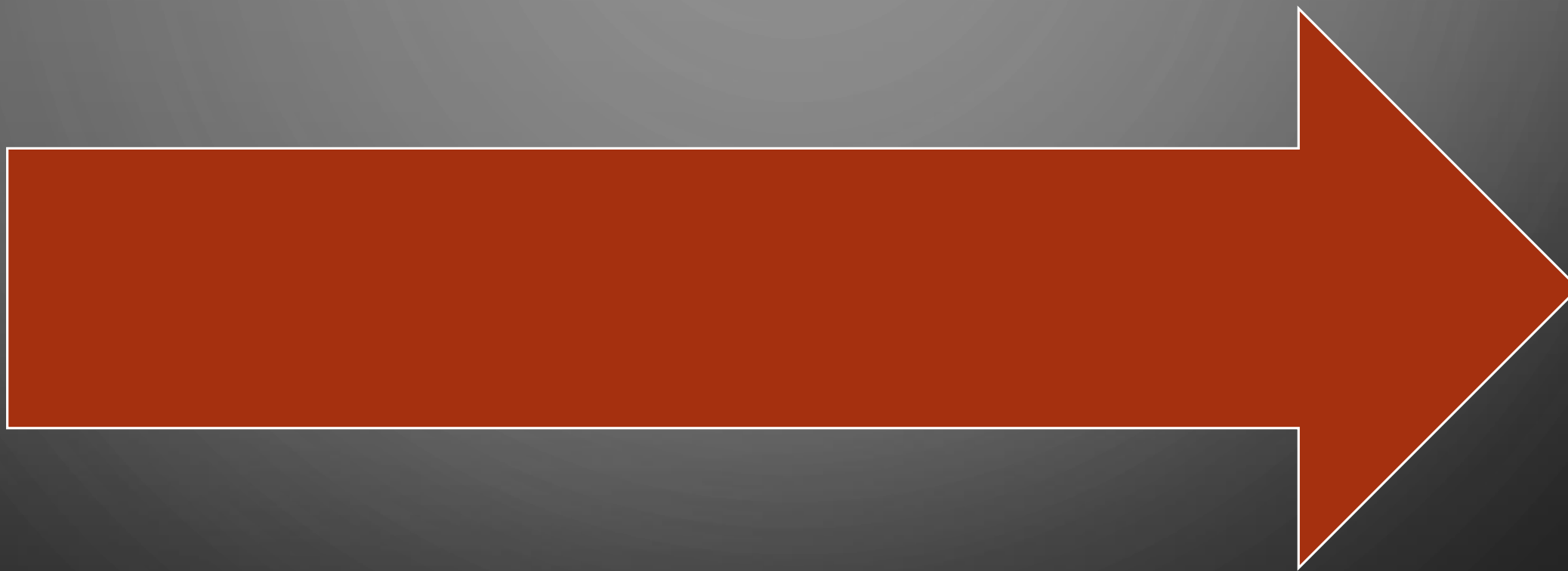
- Que suite à un cas avéré dans l'école et l'élaboration d'une liste provisoire de cas contact potentiels, leur enfant est susceptible d'être cas contact.
- Que suite à un cas avéré dans l'école et l'élaboration d'une liste provisoire de cas contact potentiels, leur enfant est non-susceptible d'être cas contact.
- De la mesure de précaution d'éviction provisoire de l'école s'il y a lieu.

2-Après validation de l'ARS et L'IA-DASEN, réception de la liste définitive (le jour suivant la transmission de la liste provisoire)

L'ARS les informe:

- Retour ou non de leur enfant à l'école.

LES ÉVALUATIONS NATIONALES CP/CE1



ORGANISATION DES PASSATIONS

En CP

- En Français 3 séquences de 8 à 12 minutes
- En Maths, 2 séquences de 8 à 12 minutes

En CE1

- En Français 2 séquence de 12 minutes et 2 exercices individuels
- En Maths 2 séquences de 15 minutes

Un seul cahier papier pour chaque niveau

- Séquences plus courtes

LE PLAN DE FORMATION

- 6h mathématiques

Cycle 1 1,2,3
construire le
nombre
M@gistere 6h

Cycle 2 Résolution
d'énigmes
mathématiques
@ 4h
Site école 2h

Cycle 3 Enseigner les
fractions et les
décimaux
@ 4h
Site école 2h

- 6h français

Cycle 1 @ : Problèmes
scientifiques et
langage 6h

Cycle 2 Conférence de
François Galichet
3h
@ : faire
produire des
textes aux élèves
de cycle 2 3h

Cycle 3 Conférence de
François Galichet
3h
@ : Faire parler
les élèves à
l'élémentaire 3h

- 6h autres

Deux modules de trois heures à choisir en suivant le lien du mail. Attention, date limite omise : 20 septembre

cycle1

Classe dehors
Respir'école
Chants et comptines
Utiliser ONE
Initier à la diversité linguistique
Cogni'classes

cycle2

Classe dehors
Respir'école
Utiliser ONE
LVE
Savoir rouler à vélo
Génération 2024
Chant choral à portée de voix et de gestes
Cogni'classes
Bouge l'école

cycle3

Classe dehors
Respir'école
Utiliser ONE
LVE
Savoir rouler à vélo
Génération 2024
Chant choral à portée de voix et de gestes
Cogni'classes

Les plans maths et français – Cycle 2 / Cycle 3 2020/2021

18h consacrées en totalité aux mathématiques ou au français.

Un groupe restreint est constitué spécifiquement et constitue ainsi un « laboratoire pédagogique ». Ce groupe bénéficie de l'appui d'un référent (cpc ou PEMF) dans une démarche horizontale et non pas descendante. Il pourra s'agir de :

- se poser des questions d'enseignement ;
- chercher des réponses collectivement ;
- privilégier la proximité ;
- réfléchir entre pairs, professionnels de l'enseignement ;
- énoncer éventuellement ses difficultés, en confiance ;
- mutualiser ses connaissances, des ressources pertinentes ;
- s'appuyer sur la force du groupe pour trouver des idées, se lancer, prendre des initiatives ;
- bénéficier de l'appui d'un référent dont le rôle est d'aider, pas de prescrire.

GROUPES DES PLANS FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES :

- Plan français :

- Enseignants de cycle 2 des écoles :

- Ronsard et Jean Moulin
 - Cézanne/Renoir et Alain Fournier (sur les heures de formation REP+)

- Plan mathématiques :

- Enseignants de cycle 3 des écoles :

- Ronsard, Jean Moulin et Jules Ferry

- Enseignants de cycle 2 des écoles :

- Marie-Curie et Uderzo (sur les heures de formation REP+)

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

➤ L'architecture du réseau d'éducation prioritaire

➤ Le projet du REP M.Pallet

➤ Le poste de coordonnateur

Elaboration d'un nouveau projet de réseau.

L'EPS – INTERVENANTS EXTÉRIEURS EN EPS

L'EPS – Intervenants extérieurs en EPS

Comment accéder aux dates de sessions de formation ?

Espace pédagogique / enseigner / EPS / la page EPS des directeurs



La page EPS des directeurs



La page EPS des directeurs

Des fiches Mémo pour simplifier la tâche administrative des directeurs dans l'enseignement de l'EPS

Intervenants extérieurs bénévoles

Pour rappel, **l'encadrement des activités physiques et sportives par un intervenant bénévole est soumis à agrément**. L'agrément obtenu lors d'une session de formation est valable **cinq ans**, à la condition de vérifier chaque année l'honorabilité du bénévole via la consultation du Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).
Cf. circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017

**Bénévoles avec un agrément
en cours de validité**

**Bénévoles sans agrément
(1^{ère} demande ou renouvellement)**

Le directeur complète sur l'application « Intervenants extérieurs 1D » une demande d'intervention pour l'ensemble des personnes sollicitées : bénévoles déjà formés présents dans la base de données, nouveaux candidats grâce à la fonction « ajouter un intervenant ».
Attention : pour les nouveaux candidats, penser à préciser la date de session choisie (menu déroulant).

Le directeur fait remplir le formulaire de demande d'agrément autorisant la vérification du FIJAISV
OU
il utilise une copie du formulaire rempli l'année précédente.

Le directeur envoie l'ensemble des fiches **EN UNE SEULE FOIS** à :
benevole.eps16@ac-poitiers.fr

Le directeur fait remplir le formulaire de demande d'agrément autorisant la vérification du FIJAISV
ET
il archive une copie pour l'année suivante.

Intervenants extérieurs rémunérés

Il s'agit de professionnels qualifiés qui interviennent sur leur temps de travail. Pour rappel, **l'encadrement des activités physiques et sportives par un intervenant rémunéré est soumis à autorisation du directeur ou de la directrice**, après vérification de l'existence d'une carte professionnelle en cours de validité.

Cf. circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017

Le directeur vérifie que l'intervenant est bien en possession d'une carte professionnelle.

Pour cela, il peut :

- Vérifier sur l'application Intervenant extérieur 1D que le professionnel est déjà identifié
- OU**
- Consulter le site spécifique <http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

► *En cas de problème, il contacte les CPD-EPS.*

S'il s'agit d'une première intervention, le professionnel prend contact avec les CPD-EPS pour l'élaboration d'un projet d'enseignement conforme aux programmes et pour l'établissement d'une convention.

Le directeur autorise ou non l'intervention.

Pour information à l'IEN, le directeur complète une demande d'intervention sur l'application « Intervenants extérieurs 1D ».

Rappel sur les possibilités d'intervention des différents personnels présents à l'école :

	Sorties scolaires	Activités physiques et sportives
AVS AESH	<p>Peut participer à la sortie <u>avec autorisation de l'employeur.</u></p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement.</p>	<p>Assure <u>uniquement</u> le suivi de l'élève reconnu MDPH. A cet effet, peut entrer dans l'eau à la piscine.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement.</p>
SERVICE CIVIQUE	<p>Peut participer à la sortie.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement.</p>	<p>Ne peut pas être agréé comme intervenant extérieur, même s'il est titulaire d'une carte professionnelle.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement.</p>
ATSEM	<p>Peut participer à la sortie <u>avec autorisation de l'employeur.</u></p> <p>Rentre dans le taux d'encadrement.</p>	<p><u>Uniquement</u> comme aide à la vie collective. Ne peut donc pas entrer dans l'eau à la piscine.</p> <p>Ne rentre pas dans le taux d'encadrement.</p>

Participation des AESH aux sorties scolaires avec nuitées

AVS et AESH :

il n'y aura bientôt plus que des accompagnants sous statut AESH dans les écoles, aussi il n'y a qu'une procédure à suivre pour permettre leur participation à une sortie scolaire avec nuitée.

Les personnels AESH, qu'ils soient en CDD ou CDI, peuvent accompagner leur élève

:

- **sous la base du volontariat**
- **sans compensation particulière.**

Il leur suffit de rédiger un courrier en ce sens à l'adresse du bureau des AVS (contacter M. Alary pour plus de précisions si nécessaire).

***Les AESH ne comptent pas dans le taux d'encadrement,
à l'exception des AESH mutualisés des classes ULIS***

Documents PPMS

► ***A la rentrée***

Mise à jour des données annuelles (effectifs, numéros de téléphone...) et de toute information nécessaire, puis renvoi à la circonscription pour dépôt sur l'espace gestion de crise.

→ ***Penser à nommer clairement les documents :***

PPMS attentat intrusion Simone Veil COGNAC_2019 2020
PPMS risques majeurs Simone Veil COGNAC_2019 2020

→ ***Quand c'est possible, les envoyer dans un format modifiable***

Ça permet à la CPC de donner un coup de main à distance
(petite correction, ajout...)

► ***Dans le courant de l'année***

Prévoir une enquête sur les mises à jour et les exercices.
Appel aux éventuels plans manquants pour l'espace gestion de crise.

Exercices de sécurité



Exercices incendie

2 exercices incendie par an,
le premier dans le mois
qui suit la rentrée.

→ Insérer le bilan des exercices dans le registre de sécurité incendie.

→ Penser à vérifier les dates de contrôle des extincteurs s'il y en a dans l'école.

Exercices PPMS

1 exercice annuel
pour chacun des PPMS,
dont 1 exercice attentat-intrusion
avant la Toussaint.

→ Transmettre le bilan de l'exercice à la circonscription pour information.

Dans tous les cas :

varier les heures des exercices pour anticiper un maximum de cas de figure et impliquer les partenaires (la collectivité notamment).

Niveau de vigilance "Vigipirate" au 1er septembre 2020 :

- Cliquez pour ajouter du texte



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

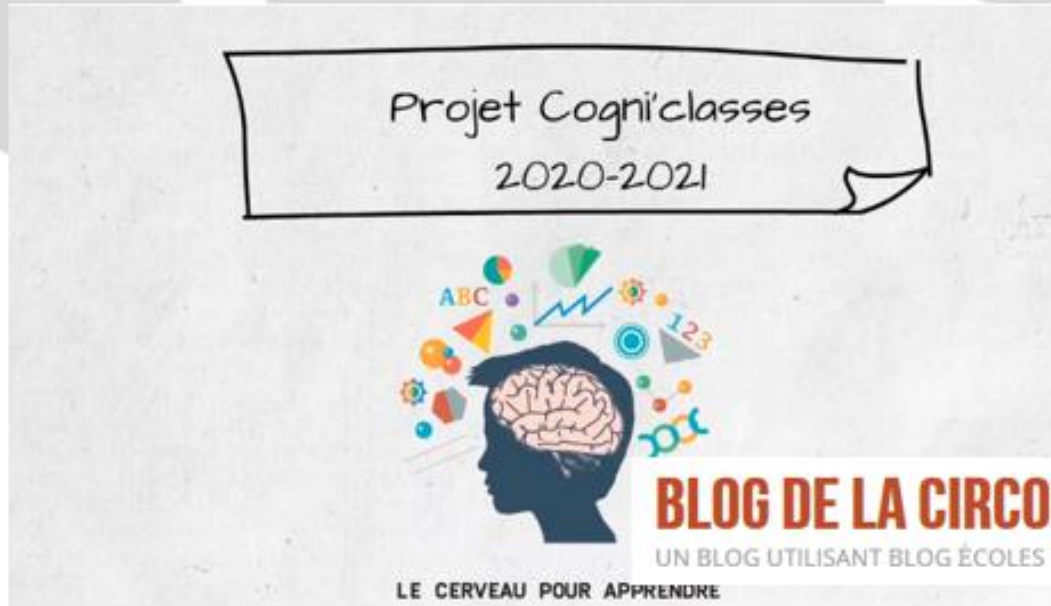
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée
sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité
particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées
par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

Le numérique



LA MISSION MATERNELLE



The image features a dark gray background with a subtle, large-scale pattern of concentric circles. In the four corners, there are decorative elements resembling circuit board traces or fiber optic paths, rendered in a light yellow or gold color. These lines connect to small circular nodes.

LA MISSION 100 % EAC

LES PROJETS

- Les projets de classes, d'écoles de la circonscription
- Les rendez-vous des directrices et directeurs
- Des ateliers informels gestes et voix
- La respiration guidée
- La cogni'classe
- Patrimoine
- Classe dehors
- Egalité fille garçon